



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE ET LOIR

Direction Départementale des Territoires
d'Eure et Loir
Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière
et des Bâtiments
17 place de la République - CS 40517
28008 - CHARTRES cedex.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) -2^{ème} échéance-

des infrastructures routières et ferroviaires relevant
de l'État dont le trafic est supérieur à 3 millions de
véhicules ou 30 000 passages de trains par an
du département d'Eure et Loir (28)

**Consultation du public du 6 octobre au 8
décembre 2014
-Registre-**

Dans le cadre du projet de PPBE de 2^{ème} échéance des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'État, dont le trafic annuel est supérieur à :

- 3 millions de véhicules
- 30 000 passages de trains

du département d'Eure et Loir (28), une consultation du public est prévue du 29 septembre au 1 décembre 2014 .

Le présent registre a été ouvert pour recevoir les observations de ce public :

n°	date	observations

Isabelle Ducharme

15, Av. de la Gare

28320 GALLARDON

02.37.31.06.28

i.ducharme@wanadoo.fr

Gallardon le, 28 octobre 2014

Objet : enquête publique sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement qui se déroule jusqu'au 8 décembre 2014.

CONSTATATIONS SONORES INDESIRABLES

Sur la commune de Gallardon et environs

Je me suis installée en 2001 à Gallardon qui, à cette époque était un village calme sans trop de circulation. Mais, au fur et à mesure des années, les nuisances sonores se sont multipliées et amplifiées jusqu'à devenir quotidiennement insupportables sans que les pouvoirs publics n'entreprennent quelque action que se soit, afin de diminuer ces désagréments auprès des riverains concernés, comme la déviation que nous attendons depuis de très nombreuses années et qui s'avère encore une fois difficile à entreprendre.

La liste est longue, car la vie contemporaine a changé les habitudes de chacun et le respect envers autrui. L'invention du GPS a fait augmenter d'une façon démesurée, outre le trafic des voitures individuelles, mais également celui des poids-lourds en nombre impressionnant qui traversent la ville, qui plus est, à des vitesses excessives ! De plus, c'est la ronde des camions bennes carrières qui effectuent toute la semaine leur rotation et le samedi toute la journée. Plus près des riverains, les jeunes qui tournent sans arrêt dans la commune sur des motos « hors la loi », exerçant des rodéos sur un parking proche d'un petit parc paysager situé en centre ville, ainsi que dans les bois et chemins environnants détériorant la campagne, les chiens qui aboient toute la nuit sans que personne ne se préoccupe de l'animal et la musique à fond dans un espace ouvert ! De plus, le passage assourdissant, tard dans la nuit et en basse altitude d'hélicoptères, et fait nouveau, le portable ! Au-delà de 22h, arrêter le véhicule devant une habitation pour téléphoner pendant plus d'un quart d'heure, moteur tournant, ne respectant pas le bruit qui s'amplifie de nuit.

Le bruit est véritable fait de société, non seulement indésirable mais aussi irrespectueux qui nuit à la santé et à l'audition. Qu'il soit continu, variable ou intermittent, il est dévastateur pour l'oreille et le moral !

Isabelle Ducharme
Gallardon

Sujet: Tr: [INTERNET] Consultation du public dans le cadre du PPBE

De : "DDT 28/SERBAT/BBAQC (Bureau des Bâtiments, de l'Accessibilité et de la Qualité de la Construction) emis par BELO Thomas - DDT 28/SERBAT/BBAQC" <thomas.belo.-ddt-serba-baqc@eure-et-loir.gouv.fr>

Date : 08/12/2014 17:04

Pour : ROUXEL Romain - DDT 28/SERBAT/BBAQC <romain.rouxel@eure-et-loir.gouv.fr>

----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] Consultation du public dans le cadre du PPBE

Date : Sun, 7 Dec 2014 10:02:59 +0100 (CET)

De : > Maire (par Internet) <mairie.ver@orange.fr>

Répondre à : Maire <mairie.ver@orange.fr>

Pour : ddt-serba-baqc@eure-et-loir.gouv.fr

Copie à : Mairie VER-LES-CHARTRES <mairieverleschartres@orange.fr>, max.vds@orange.fr

Bonjour,

Dans le cadre du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), je souhaite porter à votre connaissance quelques remarques :

- l'autoroute A11 traverse notre village. Cet axe aurait été mieux positionné dans la plaine entre Ver-lès-Chartres et Dammarie plutôt qu'au milieu des habitations de Ver et de la vallée de l'Houdouenne mais c'est le fruit de décisions du passé...
- cet axe génère, à mon avis, ainsi que de celui de nombreux administrés, des nuisances sonores de plus en plus marquées. Plusieurs raisons peuvent peut-être expliquer cela : accroissement de la circulation, élimination d'arbres lors des derniers travaux dans la vallée de l'Houdouenne, modification en moyenne sur l'année de la direction du vent avec des effets à mesurer fonction des saisons en relation avec le rythme de vie des personnes...

Pour corriger cela, des solutions sont certainement envisageables, après une mesure du phénomène en relation avec la mairie et des administrés volontaires :

- mur végétal et/ou autre,
- revêtement anti-bruit,
- ... (n'étant pas un spécialiste du "bruit").

Pour information, des équipements ont été mis en place au bord de l'A11 à des endroits moins habités...

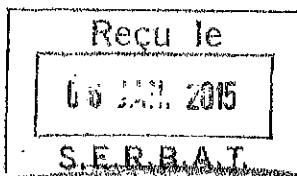
Comme vous l'aurez compris, je demeure, comme la mairie et des administrés, à votre disposition pour travailler sur le sujet afin de rendre la vie des habitants de Ver-lès-Chartres plus agréable.

Déplacer cette autoroute serait le "top" mais je suis certainement dans le domaine du "rêve".

Cordialement.

Max VAN DER STICHELE
Maire de Ver-lès-Chartres.

N.B. : Les habitants de Ver-lès-Chartres n'ont certainement pas eu connaissance de cette enquête sinon un certain nombre d'entre eux se serait exprimé. Je suis donc, par ma fonction, en quelque sorte leur "porte parole".



Secteur d'Ile-de-France Beauce

Centre d'Exploitation de Ponthévrard
Route de Denisy
F - 78730 Ponthévrard

Tél. 01 30 88 26 00
Fax 01 30 88 26 23

DDT Eure et Loir
Service de la Sécurité et de
l'Éducation routière
17, place de la République
28 008 Chartres Cedex

Thivars, le 30 décembre 2014

Affaire suivie par Romain ROUXEL

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 16 décembre 2014 nous demandant d'apporter des réponses aux remarques formulées par M le maire de Ver-lès-Chartres dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Lors de notre envoi en date de septembre 2012, nous vous avons communiqué les mesures de protection (merlons, écrans) mises en œuvre afin de protéger les riverains de l'autoroute A11 lors des élargissements de cette section.

Nous nous attachons à ce qu'aucune habitation située le long de notre réseau ne reçoive un niveau de bruit supérieur au seuil réglementaire.

Pour nous en assurer, un suivi régulier des niveaux de bruit nous permet de vérifier que ces seuils ne seront pas dépassés.

Des mesures sont ainsi régulièrement réalisées par le Cerema/Labo de Blois le long de notre réseau sur les habitations les plus exposées et mises à jour chaque année par calcul avec le Trafic Moyen Journalier Annuel pour tenir compte de l'évolution du trafic.

Sur la commune de Ver-lès-Chartres, 3 mesures ont ainsi été effectuées aux adresses suivantes : 11 rue des Héraults, 34 rue du Vieux-Ver, 1 rue du Polissoir. Ces habitations sont protégées par des écrans anti bruit et reçoivent des niveaux de bruit compris entre 52,6 et 56,8 dB(A), soit un niveau qui respecte les seuils réglementaires.

Nous ne prévoyons donc pas d'autres mesures de protection que celles déjà mises en œuvre.

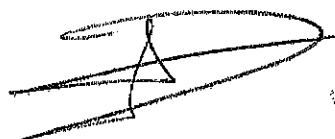
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cofiroute

6 à 10, rue Troyon - F-92316 Sèvres cedex
Tél. : +33 (0)1 41 14 70 00 - Fax : +33 (0)1 45 34 78 81 - www.cofiroute.fr

Société Anonyme au capital de 158 282 124 euros
552 115 891 RCS Nanterre - TVA FR 32 552 115 891 - Siret 552 115 891 00152 - APE 5221 Z

N. DURVAUX
Directeur Régional adjoint



n°	date	observations

n°	date	observations

n°	date	observations

n°	date	observations

n°	date	observations

n°	date	observations

n°	date	observations

Le présent registre contenant 2 observation(s) a été clos par Romain ROUXEL,
le 08/12/2014 à 17 heures 00.

Signature :

